

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

9 101

Objet

Cession d'actions de la
S.E.M.I.P.A.R.

DATE DE CONVOCATION

10 sept. 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 sept. 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix neuf*

le *quatorze septembre* à *18* heures *30*

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. *Pierre LIS, Maire*

Etaient présents : MM. *LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, BIJARD, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, MAULIN, POUGET, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BERLAND, BROTREAU, TAP, Mme TACQUET, MM. CABAL, PELLETIER.*

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. *Melle FOUCHÉ par M. LIS*
M. DUFÉIL par M. MAURELLET
M. MONTRON par M. POUMAILLOUX

Absents : MM. *M. PAPEAU par M. GUICHAOUA*
M. VIAUD par M. PELLETIER

M **PELLETIER**

a été élu Secrétaire.

La commune de **MESCHERS** a fait connaître son souhait d'utiliser les services de la S.E.M.I.P.A.R. pour assurer la réalisation et l'exploitation du port en projet et à cet effet, sollicite l'acquisition de 2 % des actions de la société (articles 13 et 14 des statuts de la S.E.M.I.P.A.R.).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 30 août 1979,

DECIDE :

- de céder pour 6 000 Fr, 2 % des actions de la S.E.M.I.P.A.R. à la commune de **MESCHERS**,
- d'inscrire cette recette au chapitre 909.9 article 267 du Budget supplémentaire 1979.

./.....

Fait et délibéré à ROYAN, les jours, mois et ans susdits.
 Ont signé au registre, Messieurs les membres présents.
 Pour extrait conforme.

Le Maire,



[Handwritten signature]
 Pierre LIS

soixante dix neuf

septembre

Pierre LIS, Maire

M. CASAL, PELLETIER.
 BOISARD, GUICHARD, SOULAM, BERLAND, BROUZEAU, LAP, MARET, JACQUET,
 BUJARD, COLLE, TETARD, POUYALLOUX, MAULIN, POUGET, MAURELLET,
 LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUTET, DUFOL



APPROUVE
 La Rochelle, le 17 DEC. 1979

Le Préfet
 Pour le Préfet,
 Mess. FOUCHE pour M. LIS
 M. CHEFFIL pour M. MAURELLET
 M. MONTRON pour M. POUYALLOUX
 M. RAYEU pour M. GUICHARD
 M. DAUD pour M. PELLETIER

HAÏNAÏ CHERIET

PELLETIER

10 DEC. 1979
 10 DEC. 1979

27
 28
 29

SOUS-PRÉFECTURE
DE
ROCHEFORT

CA/CG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE 21 décembre 1979

Le SOUS-PREFET DE ROCHEFORT

à

Monsieur le Maire

- ROYAN -



OBJET : Gestion du port de MESCHERS par la SEMIPAR -
Acquisition d'actions par la commune à la ville
de ROYAN -

P. J. : 1 -

Au cours de sa séance du 24 août 1979, le
Conseil Municipal de MESCHERS a décidé, en vue de confier
à la SEMIPAR, la réalisation et l'exploitation du port,
d'acquérir de la ville de ROYAN, 2 % des actions que cette
collectivité détient au sein de la société.

Cette transaction dont le montant s'élève à
6 000 F, a été acceptée par le Conseil Municipal de votre
commune le 14 septembre 1979 ; elle s'inscrit par ailleurs
dans le cadre des dispositions contenues aux articles 13
et 14 des statuts de la SEMIPAR, relatifs à la cession
d'actions.

Compte tenu de ces précisions, je vous adresse
ci-joint, en retour, après approbation de M. le Préfet,
conformément aux termes de la circulaire du 22 novembre
1973, la délibération de votre conseil municipal en date
du 14 septembre 1979, en vous demandant de vouloir bien
m'adresser un exemplaire des statuts actualisés, quant à
la composition du capital social.

Le SOUS-PREFET,

Lucien Creissel

Signé : Lucien CREISSEL

- SG DCM 14/9/79
- Copie pour
D. SOUDÉE
M. BOUTET
Recu 26.12.79